

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00240

PARTENARIAT AGENCE AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES - SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20210610-02021002400

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

PARTENARIAT AGENCE AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTREPRISES - SAINT-ETIENNE METROPOLE

Contexte

Saint-Étienne Métropole fait partie des grandes métropoles françaises grâce à ses 400 000 habitants et ses 31 000 entreprises. Par ailleurs, Saint-Étienne se positionne à la 9^{ème} place des métropoles françaises en nombre de brevets déposés, devant Rennes, Nantes, Bordeaux ou encore Montpellier. L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le design et l'entrepreneuriat constituent des leviers importants pour développer une notoriété, préparer les emplois de demain ou contribuer à l'émergence de projets créateurs de richesses. Ces orientations prises sur notre territoire sont pleinement en phase avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui rappelle que le territoire régional possède à la fois une industrie puissante, des centres de formation et de recherche d'excellence et un réseau digital et technologique de pointe.

Ainsi, la Métropole constitue un pôle important du système de développement et de structuration du territoire autour des deux grandes aires métropolitaines de Lyon et de Saint-Étienne. Elle se situe géographiquement au centre de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, où 7 millions d'habitants travaillent, vivent, échangent et transitent chaque jour. A ses divers titres, l'enjeu d'une attractivité économique, pensée et articulée à ces diverses échelles est essentiel à la redynamisation globale du territoire métropolitain. La dynamique économique d'un territoire est le principal moteur de son attractivité. A ce titre, la création d'un environnement favorable au développement de nos entreprises et à l'accueil de nouvelles activités est au cœur de la stratégie de notre Métropole.

Par ailleurs, et dans le cadre de la loi n°2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, les rôles respectifs des régions, départements et du bloc communal ont été redéfinis dans les domaines complémentaires du développement économique et de l'aménagement du territoire, mais également de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite renforcer le développement harmonieux, la solidarité territoriale en collaboration avec les départements, la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir les projets de développement, créateurs d'emplois. Les EPCI et Métropoles sont des acteurs importants de l'action publique locale en faveur du développement économique (Art. 1511-2 et 1511-2 II, 1511-7 du CGCT). La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconnaît l'importance de l'action des départements, des métropoles et des EPCI à ses côtés et entend les associer à la définition et à la mise en œuvre de son action.

Pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble de ses actions économiques et en tout premier lieu en faveur des entreprises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a créé en 2017 une nouvelle agence économique régionale. Dans ce cadre, l'agence régionale a également pour missions de promouvoir la région à l'international et de valoriser ses nombreux atouts pour attirer de nouvelles entreprises, elle fait la promotion de l'offre régionale d'accompagnement, dans son ensemble.

Plus globalement, le fait régional et métropolitain s'impose aujourd'hui en Europe et dans le monde en termes d'attractivité d'investisseurs et ce sont les métropoles qui concentrent aujourd'hui l'essentiel des nouveaux investissements.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole et l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises souhaitent resserrer leur lien par une convention qui a pour objectif de :

- renforcer la dynamique de développement économique de la collectivité et de ses entreprises,
- ancrer Saint-Etienne Métropole dans le paysage régional comme acteur influent du développement local,
- faire reconnaître les spécificités, les savoir-faire et les domaines d'excellence de la collectivité,
- accroître l'attractivité économique de la Métropole et de la Région par une action de prospection spécifique auprès d'entreprises industrielles françaises et étrangères.

Mission de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

L'Agence s'attachera à contribuer au développement de l'attractivité et de la solidarité territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a pour but d'apporter une vision globale et des services adaptés aux collectivités territoriales et aux entreprises du territoire, en matière :

- d'attractivité et de marketing territorial,
- de développement économique des entreprises et des territoires,
- d'innovation,
- d'accompagnement à l'international,
- d'emploi-formation et d'apprentissage,
- de solidarité territoriale et de dynamisme des territoires.

Par ailleurs, l'Agence contribuera à renforcer les pôles d'excellence des territoires, à faire venir de nouvelles compétences, de nouveaux talents qui enrichissent le tissu économique et social du territoire stéphanois. L'action de l'Agence participera à créer de nouveaux emplois mais également des recettes fiscales pour les collectivités territoriales.

Pour favoriser l'émergence de projets qui pourraient s'implanter sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, l'Agence conduira une action de prospection spécifique auprès d'entreprises industrielles françaises et étrangères.

L'Agence fera bénéficier Saint-Etienne Métropole de ses connaissances des marchés internationaux, des opportunités de développement du territoire et des pratiques en matière de prospection exogène.

L'Agence transmettra les rapports synthétiques de ses études (benchmark, marché émergent, tissu économique...), les argumentaires et les outils de communication qu'elle produit pour le territoire et valorisera, sur ces outils l'offre territoriale de la Métropole et les réussites d'entreprises de son territoire.

Afin d'assurer cette mission, l'Agence dédiera un chargé d'affaires à l'attractivité du territoire, en priorité sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Ce chargé d'affaire aura pour missions principales d'identifier, prospector des entreprises exogènes sur des secteurs

cibles, de rédiger les argumentaires de réponse, de promouvoir les offres du territoire et d'accueillir les prospects.

L'Agence restera le contact privilégié des prospects exogènes jusqu'à leur implantation sur le territoire. Une fois installées, les entreprises seront pris en charge par l'équipe de développeurs économiques de Saint-Etienne Métropole afin de leur apporter des réponses au quotidien et servira de relais pour l'Agence sur une partie de ses actions et dispositifs.

Il est à noter qu'un autre chargé d'affaires, financé par l'Agence, sera recruté pour cette antenne Loire, afin de porter l'effectif total à 4 chargés d'affaires et une assistante, hors responsable d'antenne.

Dans ce cadre, il est proposé que Saint-Etienne Métropole contribue au financement d'une partie des moyens de l'Agence dédiés à l'attractivité économique du territoire stéphanois.

La convention d'objectifs accompagnant cette contribution sera établie pour 3 ans mais pourra être revue annuellement si besoin. La participation financière proposée est de 30 000 € lors de la première année de la convention puis 60 000 €/an à compter de la seconde année ce qui correspond à 70 % du coût moyen d'un chargé d'affaires exogènes.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises d'une subvention de 30 000 € pour la période de juillet 2021 à juillet 2022 puis de 60 000 € pour l'année 2 et de 60 000 € pour l'année 3 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'objectifs ;**
- **la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire SERV / PROSP / chap 011.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU